



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n°5867 **du 07/09/2016**
Organisation des évaluations externes non certificatives en lecture et production d'écrit en 2016-2017 dans l'enseignement spécialisé

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie-Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
 - libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveaux : primaire et sec. spécialisé

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du
- Du 01/09/2016 au 30/06/2017

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite : 19 septembre 2016
 - Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Évaluations – lecture – production d'écrit

Destinataires de la circulaire

- À Madame la Ministre-Présidente du Collège de la Commission communautaire française, chargée de l'Enseignement ;
- À Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- À Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Pouvoirs Organisateurs des écoles spécialisées libres subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux directions des écoles spécialisées organisées ou subventionnées par la Fédération Wallonie-Bruxelles ;
- Aux membres des Services d'Inspection de l'enseignement obligatoire.

Signataire

Ministre /
Administration : AGE
Administration générale de l'enseignement

Personnes de contact

Service ou Association : Service général du Pilotage du système éducatif

Nom et prénom	Téléphone	Email
Charlotte ALEXANDRE	02/690.82.47	charlotte.alexandre@cfwb.be

Madame,
Monsieur,

J'ai le plaisir de vous faire parvenir les informations concernant l'évaluation externe non certificative qui sera organisée cette année scolaire.

Dans l'enseignement ordinaire, tous les élèves de 3^e et 5^e années de l'enseignement primaire présenteront une épreuve en lecture et production d'écrit.

Ceux de 4^e année de l'enseignement secondaire (général, technique de transition, artistique de transition, technique de qualification, artistique de qualification et professionnel) présenteront une épreuve en lecture (français).

Dans l'enseignement spécialisé, la participation des élèves à l'évaluation externe est laissée à l'appréciation de chaque Conseil de classe, en fonction du niveau d'apprentissage scolaire atteint par chacun.

Les documents de l'épreuve

3^e année primaire	Carnet de l'élève	Dossier de l'enseignant	Portfolio
5^e année primaire	Carnet de l'élève	Dossier de l'enseignant	Portfolio
4^e année secondaire G-TT-AT	Carnet de l'élève	Dossier de l'enseignant	Portefeuille de documents
4^e année secondaire TQ-AQ-P	Carnet de l'élève		

La distribution des documents

Afin que vos élèves puissent participer à l'évaluation externe non certificative de cette année, je vous invite à me faire connaître au moyen du formulaire annexé (par fax ou par mail) le nombre d'élèves que vous souhaitez inscrire pour le 19 septembre 2016 au plus tard. En cas d'inscription, les différents documents de l'épreuve vous seront envoyés entre le 26 et le 30 septembre 2016 (pas de livraison le mercredi après 12h00, ni le 27 septembre).

Les directeurs veilleront à distribuer aux enseignants le dossier de l'enseignant avant la passation de telle sorte que chacun puisse en prendre connaissance avec attention.

Les directeurs et les enseignants sont tenus de préserver la confidentialité des tests jusqu'à la passation.

Il est nécessaire de signaler le plus rapidement possible tout problème rencontré au numéro suivant :

02/690.81.10

La passation

La passation doit avoir lieu dans toutes les classes dans le courant de la semaine du 10 au 14 octobre 2016, sauf impossibilité matérielle auquel cas, elle devra être organisée la semaine suivante. Le chef d'établissement veillera alors à en informer l'inspecteur de l'enseignement spécialisé. Les jours précis de passation seront fixés au sein de chaque école en tenant compte des durées de passation requises pour chaque épreuve, à savoir :

3^e année primaire	3 séances non consécutives de 50 minutes maximum réparties de préférence sur 3 journées différentes.
5^e année primaire	4 séances non consécutives de longueurs inégales à répartir de préférence sur des journées différentes. La durée maximale est de : <ul style="list-style-type: none">• 40 minutes pour la première partie,• 60 minutes pour la deuxième partie,• 70 minutes pour la troisième partie,• 50 minutes pour la quatrième partie.
4^e année secondaire (G-TT-AT)	2 parties de test de longueurs différentes : <ul style="list-style-type: none">• <u>2 périodes consécutives de 50 minutes</u> pour la première partie,• <u>1 période de 50 minutes</u> pour la deuxième partie de l'épreuve.
4^e année secondaire (TQ-AQ-P)	

La passation est organisée par les enseignants, sous la responsabilité du chef d'établissement, pour l'enseignement organisé par la FWB ou de la personne mandatée par le pouvoir organisateur (PO) pour l'enseignement subventionné. Celui-ci veillera au respect des consignes de passation et à ce que les élèves puissent travailler dans de bonnes conditions. Les documents doivent être distribués aux élèves au début de chaque séance et repris à la fin de chacune d'elles. Le dossier de l'enseignant contient toutes les informations nécessaires sur les consignes à donner aux élèves.

Pour les élèves éprouvant des besoins spécifiques (dyslexie, dyspraxie, troubles de l'attention, troubles visuels, entre autres), les modalités de passation et la présentation de l'épreuve peuvent être aménagées par l'enseignant conformément à ce qui est fait habituellement en classe.

L'organisation des corrections

Les corrections seront idéalement effectuées collectivement par tous les enseignants concernés par ces évaluations. En vue de pouvoir organiser ces corrections collectives, le moment où cette opération aura lieu est laissé au choix du chef d'établissement, sous sa responsabilité. Néanmoins, les corrections devront être clôturées pour le vendredi 21 octobre 2016 au plus tard.

Si dans un établissement scolaire, ce délai ne peut être respecté, le chef d'établissement ou la personne mandatée par le PO organisera les corrections à un autre moment dans le courant de la semaine suivante et en informera l'inspecteur concerné.

Toutes les informations nécessaires à la correction des carnets figureront dans le dossier de l'enseignant.

Le respect du secret professionnel

Les établissements scolaires ne peuvent pas faire état des résultats de leurs élèves à des fins de publicité ou de concurrence entre établissements. Toutes les personnes (enseignants, chefs d'établissement, inspecteurs, animateurs, personnel paramédical et conseillers pédagogiques) qui ont connaissance des résultats des élèves ou des écoles sont tenues au respect du secret professionnel. En cas d'infraction, l'article 458 du code pénal est d'application.

Les Résultats et commentaires

Les résultats de l'échantillon rendus anonymes seront transmis aux établissements scolaires au plus tôt en décembre 2016. Pour rappel, les résultats ne permettront aucun classement des élèves ni des écoles.

Les Pistes didactiques

Les constats extraits des résultats constituent une base de réflexion à l'élaboration de « Pistes didactiques ».

Ce document a pour objectif d'apporter un soutien aux enseignants et aux équipes éducatives à travers des exemples d'activités concrètes et/ou démarches d'apprentissages à exploiter en classe, en vue d'amener les élèves à la maîtrise des compétences ciblées par l'évaluation.

Les membres de l'inspection de même que les conseillers pédagogiques peuvent apporter leur appui aux équipes éducatives dans l'analyse et dans l'exploitation des résultats des évaluations externes.

Pour votre information, tous les documents relatifs aux éditions précédentes des évaluations externes non certificatives sont disponibles gratuitement sur le site :

www.enseignement.be/evaluationsexternes

Je vous remercie d'avance pour l'attention que vous accorderez à cette évaluation.

L'Administrateur général,

Jean-Pierre HUBIN

Enseignement spécialisé
Participation aux évaluations externes non certificatives
en lecture et production d'écrit 2016

Formulaire à retourner (par fax ou par mail) pour le 19 septembre 2016 au plus tard à :

Madame Nadine Soeun – AGE – Service général du Pilotage du système éducatif
Boulevard du Jardin Botanique, 20-22 – 1000 BRUXELLES
02/600.09.28
nadine.soeun@cfwb.be

Nom de l'établissement : _____

Numéro FASE : _____

Adresse : _____

Tél. : _____

Personne de contact : _____

	Nombre de Carnets d'élèves	Nombre de Portfolios/ Portefeuilles de documents	Nombre de Dossiers de l'enseignant
Épreuve de 3 ^e année primaire : Lecture et production d'écrit			
Épreuve de 5 ^e année primaire : Lecture et production d'écrit			
Épreuve de 4 ^e année secondaire – transition (G-TT-AT) : Lecture			
Épreuve de 4 ^e année secondaire – qualification (TQ-AQ-P) : Lecture			

